

COMITE SYNDICAL SEANCE DU LUNDI 18 MARS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 18 mars 2024 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 12 mars, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 24-38

Objet : Cession par l'intermédiaire de la plateforme AGORASTORE d'un véhicule poids lourd IVECO DAILY 70C17

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres en exercice : 52

Étaient présents : (31)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEI, CAUMONT, DELPRAT, GAUTIER, JASZECK,
MM. BOCQUET, BOUCHE, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, JOURNAUX,
LECUYER (supplée M. DIDIER), MAQUIN, MELLA, MURRU, PINTO DA
COSTA, PY, VASCONCELOS, ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, MOSOLO, NANTHAVONG (supplée Mme MEGRET),
POTIER, TORDJMAN,
MM. BATTAGLIA, KOURDIAN (supplée M. SECNAZI), MAURAY, LAGIER,
TESSE.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. BARRUET (supplée M. GAUBOUR), FAUVIN.

Étaient absents excusés ayant donné procuration : (2)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

M. HADDAD (Pouvoir à M. GENIÈS).

CC CARNELLES PAYS DE FRANCE

M. DIARRA, (Pouvoir à Mme CAUMONT).

Étaient absents excusés : (19)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. BONNET, DOMETZ, ETHODET NKAKE, GUEVEL, JARRY, LEROUX,
MALLARD, SERVIÈRES, THOREAU, VENNE, VERMEULEN, YALAP, ZINAOUI.

CA PLAINE VALLEE

Mme SCALZOLARO

M. GOMES.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. MANSOUX.

Étaient absents : (0)

Monsieur le Président expose :

Vu le Code générales des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23-73 du Comité syndical du 2 octobre 2023,

Pour rappel, la collectivité à signer un contrat avec la plateforme de vente aux enchères AGORASTORE afin de mettre en vente des biens mobiliers réformer et dont les services n'en ont plus l'utilité.

Cette plateforme est spécialisée dans la vente aux enchères de matériels issus des collectivités.

Ce dispositif a été mis en place depuis octobre 2023.

Le but est de favoriser les enchères citoyennes et ainsi permettre à tous d'acquérir et de profiter des biens dont la collectivité n'a plus l'utilité pour leur donner une seconde vie.

Cette démarche revête plusieurs avantages :

- Céder en toute transparence des objets dont les services n'ont plus d'utilité
- Créer de nouvelles recettes permettant de financer le renouvellement de matériel
- Réduire les rebuts et agir dans le cadre du développement durable
- Optimiser les surfaces et/ou volume de stockage
- Instaurer un nouveau vecteur de communication avec la population.

Le matériel est mis en ligne sur la plateforme avec une mise à prix de départ et une enchère a lieu ensuite

Le matériel est ensuite retiré sur place et elle vendue en l'état.

En application de la délibération n° 23-73 du 2 octobre 2023, le Président est chargé de décider de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4600€. Au-delà, le Comité syndical est compétent pour décider des conditions de la vente notamment lorsque le prix est supérieur à 15 000€.

Une vente de véhicule **poids lourd IVECO DAILY 70C17** acquis en juin 2015, avec une mise à prix de départ d'un montant de 8 000 € est proposé.

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

Le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la cession du véhicule poids lourd IVECO DAILY 70C17 sur la plateforme Internet AGORASTORE de mise en vente aux enchères avec une mise à prix de départ de 8 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure définitivement la vente dudit véhicule réalisée via la plateforme AGORASTORE et à signer tous les documents y afférents.

- DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'année correspondante.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs



Daniel MELLA,
Secrétaire de séance



Acte exécutoire le 27/03/2024 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 27/03/2024)